

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton de Guillestre
Commune de CEILLAC

2026-66

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Le vingt avril deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le dix avril deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Béatrice LUCHE, Bernard VALLERIAN, Valérie PERRON, Yannick FOURNIER, Denis RICHARD, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER, Romain MARROU.

Absent excusé : Séverine EYMARD (pouvoir à Mathilde GAUTHIER)

Absent :

Secrétaire de séance : Yannick FOURNIER

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENUS : 0

Objet : Demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement de la Zone de l'INFERNET

Monsieur le Maire expose que l'aménagement de la Zone de l'INFERNET est nécessaire pour l'accueil touristique avec des lits chauds avec la venue de l'UCPA.

Par ailleurs, pour la continuité de la vie et de l'accueil dans notre village, des habitations sont prévues pour des résidents permanents et pour les saisonniers pour leur permettre de se loger décentement pour leur travail.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cet aménagement peut être financé à hauteur de 30 % par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 30 % selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT : 482 281,71 €

Recettes :

Subvention Département (30 %) : 144 684 €

Autofinancement Commune (70 %) : 337 597,71 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Émile CHABRAND

